



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Actions 2026 -
travaux de
restauration de la
grangette de
Varaire**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Montfaucon, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
M. J.C. FOUCHE, président de CAULVALDOR
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
Mme I. CEPEDE-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc
M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat
M. J. FOUCHER, représentant de la Commune de Gréalou
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne
M. S. CHAMBERT, représentant de la Commune de Le Bastit
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, maire de la Commune de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. J.M. COLON, représentant de la commune de Promilhanes
M. P. BUGEAU, représentant de la Commune de Puyjourdes
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
M. D. CONTE, maire de Saint-Jean-de-Laur
Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
M. L. CARON, représentant de la Commune de Thémines
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. A. ORTALO-MAGNE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. J. COLDEFY

**DATE DE LA
CONVOCATION**

7 novembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

7 novembre 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 30

Votants : 48

Voix : 132

M. P. LEWICKI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. F. BOULPICANTE
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme C. MEY-FAU
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme E. MICHON
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à M. L. BARDON-BILLET
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac, donne pouvoir à M. F. BIROU
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes, donne pouvoir à Mme M. DELFOUR
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse, donne pouvoir à M. P. DELAGOUTTE
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune de Crégols, donne pouvoir à M. J.P. LARCHER
M. E. DUBARRY, maire de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. J.C. FOUCHE
Mme L. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade, donne pouvoir à M. D. CONTE
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
M. C. PONS, maire de la Commune de Soulomès, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
Mme D. LENFANT, maire de la Commune de Rocamadour
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac sur Célé

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc
Mme E. MANELLA, DDT du Lot
Mme R. SOULAYRES, Chambre d'Agriculture du Lot
Mme F. SPRANGERS, représentante de la Commune d'Arcambal
M. V. COUSI, maire de la Commune de Caylus
M. J.C. ROMANO, maire de la Commune de Mouillac
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que sur proposition de Madame Geneviève Dreyfus-Armand Auvray, le Syndicat mixte du Parc a fait l'acquisition d'une grangette située au lieu-dit Fontvieille, à l'entrée du bourg de Varaire (D19), pour un euro symbolique (délibération du Bureau syndical du 24 mai 2022).

Cette grangette possède une grande valeur patrimoniale car peu de couvertures en lauzes sur charpente subsistent sur le causse de Limogne. L'édifice, d'une superficie d'environ 35 m², est situé sur une parcelle de 70 m².

Ce bâtiment nécessite des travaux de restauration (charpente et couverture). Une fois l'édifice restauré, plusieurs démarches de valorisation pourront être envisagées pour les professionnels et le grand public (halte, présentation de modes constructifs in situ, etc.). La grangette sera intégrée au futur Conservatoire du patrimoine bâti du Parc, notamment pour son système constructif en lauzes sur charpente qui devient rare sur le territoire.

Projet

La grangette est un édifice rare principalement bâti à sec et couvert intégralement en lauzes calcaires sur une charpente en chêne. L'appareil maçonné en moellons assisés est remarquable. Une lucarne fenièrè permet l'accès direct aux combles.

Un chevron est cassé sur la lucarne fenièrè et l'étanchéité n'est plus assurée au faîtage de la grangette. Des désordres importants sur la couverture nécessitent une lourde intervention sur la charpente et la dépose-repose des lauzes.

L'édifice a été étayé et bâché à l'automne 2023 afin de prévenir toute dégradation supplémentaire.

Les interventions envisagées sont :

- la réfection des couvertures en lauzes de la grangette et de la lucarne selon les dispositions constructives d'origine ;
- la réfection des charpentes de la grangette et de la lucarne selon les dispositions constructives d'origine.

Chantier pilote pour le Parc naturel régional des Causses du Quercy, il est également envisagé :

- de proposer, à l'occasion de ce chantier, des formations à la pierre sèche dans le cadre du partenariat Parc/Chambre des métiers et de l'artisanat du Lot ;
- d'initier le grand public à cette technique constructive via des animations sur site, pendant et après le chantier ;
- de faire de cette grangette une halte pérenne et ouverte au grand public, entre le chemin de Compostelle et les Phosphatières du Cloup d'Aural (une scénographie visant à promouvoir les savoirs faire constructifs et le petit patrimoine bâti local pourrait être mise en place sur site) ;
- de valoriser le chantier à la réalisation d'une vidéo (voir actions de valorisation du conservatoire du patrimoine bâti).

Budget prévisionnel

Les dépenses sont les suivantes :

- réfection de la charpente :	9 051 €
- réfection de la couverture en lauzes :	28 700 €
Total (en HT) :	37 751 €

Plan de financement prévisionnel :

- Département du Lot (acquis) :	18 875 €
- Région Occitanie :	10 000 €
- Syndicat mixte du Parc :	8 876 €

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide l'action proposée ci-dessus, autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants auprès de la Région Occitanie et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

**La Présidente
Catherine MARLAS**